

Une étape importante vers le parachèvement de l'autoroute 25

MONTREAL, le 9 juin /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, ainsi que la ministre de l'Education, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de Laval, Mme Michelle Courchesne, accompagnées du maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt et des députés de Laval, annoncent la sélection de Concession A25, S.E.C. (Infras-Québec A25) en vue de la conclusion d'une entente de partenariat d'une durée de 35 ans pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du parachèvement de l'autoroute 25.

Concession A25, S.E.C. est composé des membres suivants : MIP Quebec Holdings, L.P. et Concession A25 Funding 2 Ltd. Participent aussi au projet : Macquarie Bank Limited, Construction Kiewit Cie, Ciment St-Laurent inc., Parsons Overseas Company of Canada Ltd., Genivar Société en Commandite et Miller Paving Ltd. Plusieurs de ces entreprises oeuvrent d'ailleurs dans d'importants projets d'infrastructures routières au Canada et à l'étranger.

«La sélection de Concession A25, S.E.C. s'est faite au terme d'un processus rigoureux co-géré par le ministère des Transports du Québec et Partenariats public-privé Québec. Nous sommes convaincus que ce regroupement de firmes, parmi les plus importantes au monde et reconnues à l'échelle internationale pour la réalisation de grands projets d'infrastructures routières selon l'approche de partenariat public-privé, saura relever ce défi avec brio, dans le meilleur intérêt des Québécois», a déclaré Mme Boulet.

La ministre des Transports a aussi souligné les nombreux avantages de la formule retenue pour le parachèvement de l'autoroute 25. «La proposition déposée par Concession A25, S.E.C. représente la meilleure offre conforme au coût proposé au gouvernement. De plus, le coût de la proposition inclut un partage de risques et de responsabilités entre le partenaire privé et le gouvernement. Les risques liés au dépassement de coûts et au non-respect de l'échéancier sont aussi de la responsabilité du partenaire privé», a ajouté Mme Boulet.

Une solution aux problèmes de circulation et un plus dans la qualité de vie des citoyens

«Ce tronçon complète un lien manquant et corrige la discontinuité actuelle du réseau routier. Sa réalisation va atténuer certains problèmes majeurs de circulation et offrir un outil efficace dans la poursuite de nos objectifs en matière de transport durable, en réduisant notamment les détours inutiles que s'imposent chaque jour des centaines d'usagers du réseau», a indiqué Mme Courchesne.

La ministre Michelle Courchesne a aussi réitéré, au nom du caucus des députés de Laval, toute l'importance de ce projet pour la population et l'économie de la région. «L'étape que nous franchissons aujourd'hui nous rapproche du jour où nous pourrons enfin répondre aux attentes formulées par une partie importante de la population de la région métropolitaine de Montréal et de Laval dans ce dossier. Non seulement ce projet va-t-il se traduire par une meilleure qualité de vie pour les citoyens, mais il sera également un soutien de taille pour le développement des pôles économiques de l'agglomération et la croissance économique de l'est de Montréal et de Laval», a ajouté la ministre.

M. Gilles Vaillancourt, maire de Laval, se dit «très heureux de voir le gouvernement donner suite à ce projet majeur qui complète le réseau de transport métropolitain. Selon lui, »le parachèvement de l'autoroute 25 démontre une réelle volonté de traiter les gens de l'Est équitablement tout en facilitant la conciliation travail-famille.»

Rappelons que le parachèvement de l'autoroute 25 vise à compléter un tronçon autoroutier de 7,2 kilomètres entre le boulevard Henri-Bourassa, à Montréal et l'autoroute 440, à Laval. Le projet inclut un pont à péage de 1,2 kilomètre enjambant la rivière des Prairies.

En fait, le concept privilégié par Concession A25, S.E.C. consiste en

une autoroute à deux voies par direction avec un pont à haubans à trois voies par direction au-dessus de la rivière des Prairies. La réalisation du parachèvement comprend aussi une piste multifonctionnelle pour les cyclistes et les piétons et une voie réservée pour le transport en commun. La conclusion de l'entente de partenariat est prévue au plus tard pour septembre 2007 et, selon l'échéancier prévu, la mise en service devrait avoir lieu en 2011.

Après la conclusion de l'entente de partenariat, un rapport de l'analyse de la valeur sera rendu public. Ce rapport fera état des coûts estimés pour le parachèvement de l'autoroute 25 et présentera les faits saillants de l'entente de partenariat qui sera conclue entre la ministre des Transports et Concession A25, S.E.C.

Par la suite, le vérificateur du processus produira un rapport sur l'ensemble du processus ayant mené à la sélection du partenaire privé. Son rapport sera disponible sur les sites Internet des co-gestionnaires du projet de parachèvement de l'autoroute 25, soit sur le site du ministère des Transports du Québec à l'adresse : www.mtq.gouv.qc.ca et celui de Partenariats public-privé Québec à l'adresse : www.ppp.gouv.qc.ca.

- 30 -

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)



© Gouvernement du Québec, 2009